ÉCOLE de DROIT de TOULOUSE

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Doyen de l'École de droit de Toulouse,

Vu le décret n° n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts, notamment le II de leur article 8 ;
Vu l'arrêté du 11 juillet 2024 portant création de l'École de droit de Toulouse ;
Vu la délégation de pouvoirs consentie par M. le Président de l'Université Toulouse Capitole à M. le doyen Matthieu Poumarède en date du 15 décembre 2025 ;

Donne délégation de signature à Madame Hélène Citerici, secrétaire générale de l'École de droit de Toulouse (EDT) à l'effet de signer, pour l'École de droit de Toulouse (EDT) :

- Les attestations et/ou dérogations d'inscription administrative et pédagogique ;
- Les conventions de projets tuteurés ;
- Les attestations d'assiduité constatée pour les étudiants en formation initiale ;
- Les attestations précisant les enseignements suivis et résultats obtenus ;
- Les attestations d'obligation de réaliser un stage avec dates de début et fin de stage ;
- Les attestations de convocation et/ou présence aux examens à destination des étudiants ;

La présente délégation prend effet à la date de sa publication sur le site internet de l'établissement et de sa transmission au recteur de région académique.

Fait à Toulouse, le 5 novembre 2026

Le délégataire

Vu et pris connaissance le 9/11/2026
Hélène Citerici

le doyen
École de droit de Toulouse

Matthieu Poumarède

UNIVERSITÉ TOULOUSE CAPITOLE
ÉCOLE de DROIT de TOULOUSE
UNIVERSITÉ TOULOUSE CAPITOLE
2 rue du Doyen Gabriel Marty - 31042 Toulouse cedex 09 - France
+33 (0)5 61 63 38 38. www.tls-droit.ut-capitole.fr